

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

- D 612-2 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2014 créant le Diplôme d'Université Responsable des Établissements et Services Médico-Sociaux et Sociaux,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Responsable des Établissements et Services Médico-Sociaux et Sociaux, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

- Monsieur Bernard Balzani, MCF, **Président**
- Monsieur Gatien Beaumont, EA
- Madame Géraldine Thévenot, MCF
- Madame Marie-Jeanne Pucelle, professionnelle
- Madame Dominique Bergé, professionnelle
- Monsieur Vincent François, professionnel
- Madame Géraldine Ginocchio, professionnelle
- Monsieur Jean-Pierre Boissonnat, professionnel

### Article 2 :

Le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021  
Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENBERG  
  


14 AVR. 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

14 AVR. 2022